



Instructions pour la soumission d'une résolution

La 13e Assemblée générale annuelle (AGA) de Coopératives et mutuelles Canada (CMC) aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à l'Université York à North York, Ontario.

CMC invite ses membres à soumettre des résolutions sur des sujets d'intérêt national et qui relèvent du but de CMC — construire une économie plus coopérative.

Directives pour la soumission des résolutions à CMC

- **Longueur** : Maximum 300 mots.
- **Contexte** : Joindre une note ou document d'information (idéalement une page, clair et concis). Si la résolution manque de clarté ou d'information, CMC peut demander des précisions ou retourner la résolution.
- **Date limite** : Les résolutions doivent être reçues avant la date annoncée pour être examinées à l'AGA.
- **Résolutions d'urgence** : Après la date limite, seules les résolutions visant des enjeux nouveaux et urgents pouvant avoir un **impact négatif** sur le secteur sont acceptées.
 - **Nouveau** : L'enjeu est apparu après la date limite et avant l'AGA, et n'est pas couvert par des politiques ou résolutions existantes.
 - **Urgent** : Nécessite une attention immédiate.
 - **Impact négatif** : Problème pouvant affecter la réputation et/ou la stabilité financière du secteur.

Les dates clés

L'appel des résolutions a été envoyé	Le 14 novembre 2025
Date limite pour soumettre des résolutions	Le 12 mars 2026
Les résolutions sont distribuées aux membres	Le 20 mai 2026
Assemblée annuelle	Le 10 juin 2026

Les résolutions permettent aux membres d'exercer une influence directe sur l'orientation des activités de CMC en matière de politiques publiques, de promotion des intérêts et de l'organisme lui-même. Les résolutions doivent être envoyées à Jacob Matthew Drum, directeur de la gouvernance, au jmdrum@canada.coop.



co-operatives | coopératives
and mutuals | et mutuelles
canada

123 rue Slater Street, Suite 610

Ottawa, Ontario K1P 5H2

Canada

613-238-6712

info@canada.coop